



Facturation tardive d'un artisan six mois après le fin du chantie

Par **marcus64**, le **11/11/2016** à **15:53**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
un artisan est venu remplacer fenêtres et volets en mars 2016, j'ai réglé la facture à la fin des travaux soit 5481,87 euros le 22 avril 2016
mais le 25 octobre dernier la comptable s'est rendue compte qu'elle avait oublié de me facturer une prestation et me demande 936,28 euros.
donc six mois plus tard
que dois je faire?
MERCI [smile4]

Par **amajuris**, le **11/11/2016** à **16:23**

bonjour,
en la matière le délai de prescription est de 2 ans, si effectivement la prestation a été oubliée, vous devez la payer.
imaginez que ce soit le contraire, vous seriez content d'être remboursé.
le code civil indique que les contrats doivent être exécutés de bonne foi.
salutations